

Département du Morbihan Arrondissement de Pontivy Canton de Moréac

Commune de Moréac

ARRETÉ DU MAIRE N° 2024-451

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT DE BOISSON TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;

Vu la demande présentée le 3 octobre 2024 par Monsieur Bédard Yoann, président de l'association BADMINTON CLUB MOREAC, domiciliée 4 Résidence Kerbellec à Moréac (56500).

ARRETE

Article 1er: Monsieur Bédard Yoann est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie le vendredi 18 octobre 2024 de 18h à 01h30 (le samedi 19 octobre 2024), à l'occasion du tournoi (nocturne) régional de badminton à la salle du Parco de Moréac. À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 9 octobre 2024

Pour Le Maire.

L'Adjoint au maire, Maurice POUILLAUDE